

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 janvier 2022

Membres présents : 12 – Membres excusés : 3 - Procurations : 3 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 janvier 2022 à 20h30.

Secrétaire de séance : M. Antonin OUVRARD.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

### **1. Ouverture de crédits d'investissement pour 2022 avant le vote du budget primitif 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

**Vu** le Budget Primitif 2021, section investissement, comptes 21 et 23 pour un montant total de 269 709,94 €

**Considérant** que des crédits peuvent être ouverts sur 2022 pour permettre de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022, dans la limite du quart de cette somme, soit 67 427,49 € ;

**Considérant** que les besoins dans ce cadre sont les suivants :

-C/21 – Matériels (matériels atelier, divers)	20 000 €
-C/2313 – Divers travaux	47 427 €

*Dont opération « réfection du bâtiment Mairie »*

**Considérant** que ces crédits seront réinscrits au BP 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- D'inscrire aux comptes précités des crédits nouveaux, selon la répartition énoncée ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022.

### **2. Acquisition d'appareils mobiles de chauffage**

**Vu** les devis reçus pour des appareils de chauffages « aérothermes électriques » ;

**Vu** l'offre de prix de la société Téréva, d'un montant de 1 129,52 € HT soit 1 365,25 € TTC ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir des équipements chauffants mobiles pour les salles communales en cas de panne des systèmes de chauffage permanents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- D'accepter l'offre de l'entreprise Téréva pour l'achat de trois appareils et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **3. A 89 : convention de remise de voiries**

La société Autoroutes du Sud de la France a procédé à l'inventaire des portions rétablies et créées dans le cadre de la construction de la section pour le compte de la commune. Ces portions de voirie assurent depuis leur mise en service en 2006 la desserte locale des propriétés riveraines.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'adopter une convention de remise de voiries rétablies définissant la responsabilité de la commune. La convention précise les caractéristiques de la voirie et un plan est annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

## DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### Questions communautaires

- a) **Festivités du 07 mai 2022.** La Communauté de Communes organisera une journée festive sur le thème du Développement Durable.

### Questions diverses

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une démarche de mutualisation de matériels techniques est en cours de réflexion avec les communes de Manzat et Loubeyrat.

- a) **Devis City Stade et terrain de tennis.** Les dossiers de subvention pourront être finalisés prochainement.
- b) **FIC 2022.**
- c) **Demande d'acquisition d'un bien de section.**
- d) **Capteurs CO<sup>2</sup>.** Des devis ont été reçus en Mairie. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat.
- e) **Ecole : matériel informatique.** Cinq ordinateurs avec écrans seront récupérés auprès de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme.
- f) **Ecole : instruction dans la famille.**
- g) **Services techniques : devis**
- h) **SEMERAP / Sioule et Morge : convention eaux pluviales.**
- i) **Courrier d'un administré : objet « neige.**
- j) **SIEG : éclairage public Les Reures.** Une demande sera faite au SIEG pour orienter la lampe correctement pour l'éclairage de la voie.
- k) **DIA.**
- l) **Aménagement foncier de Montcel : consultation sur l'avant-projet.**
- m) **EPF-SMAF : réserve foncière.**
- n) **Association culturelle de Charbonnières-les-Vieilles : exposition peinture et journées jeux.**
- o) **DGFIP : conseiller aux décideurs locaux.**
- p) **Agrément de garde-chasse particulier.**
- q) **SATEA : comptes-rendus des visites sur les stations d'épuration.**
- r) **Remerciements suite condoléances.**
- s) **Secours catholique Saint Georges de Mons : demande de subvention.** Le Conseil municipal ne donne pas suite.
- t) **APF France Handicap : demande de subvention.** Le Conseil municipal ne donne pas suite.
- u) **Date du prochain Conseil Municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.